Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026003-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES
- En exercice : 13
- Présents : 11
- Ayant donné procuration : 1

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation
21 avril 2026

Date d'affichage
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie. Yannick ECHEVEST, Maire de Ploumagoar et Président de droit du CCAS ne pouvant être présent, la présidence a été assurée par la doyenne d'âge, Mme Raymonde LE HOUERFF.

Présents :
Mme LE COTTON, M. YAHIA, Mme DRUILLENEC, Mme EUZEN, M. BATARD
Mme LE BOUDER, Mme LE BRIS, Mme LE HOUERFF, Mme THOMAS, M. GUENNEC

Pouvoirs :
M. ECHEVEST à M. YAHIA

Absents :
Mme LE MEN

Secrétaire de séance :
Mme COCGUEN

Délibération n° 2026-003 | Election du vice-président

Vu

- L'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président ».

Considérant

- Que Mme la Présidente de la séance a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
- Que M. Marc YAHIA s'est porté candidat à la fonction de Vice - Président du CCAS ;
- Que, suivant l'article R.123-18 du Code de Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletins secrets ;
- Le résultat de l'élection à bulletins secrets [M. Marc YAHIA : Pour : 12 voix - Contre : 0 voix - Blancs : 0]

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260427-DECCAS2026003-DE

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Proclame M. Marc YAHIA vice-président du conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence COCGUEN